

Objet : Acceptation d'un don de disques au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES le 17 janvier 2012,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n°2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

Considérant que M. Ghislain de LA MAIRIEU, mélomane et voisin du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, a souhaité faire don d'un lot de 55 disques vinyles et de 9 coffrets de disques compacts au CRR ;

Que ces enregistrements rejoindraient les collections patrimoniales du Conservatoire et que les coffrets pourraient être utilisés pour les cours d'histoire de la musique et d'analyse ;

Décide

Article 1 - d'accepter le don de M. Ghislain de LA MAIRIEU au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;

Article 2 - que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 2 - dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **25 JAN. 2012**

Le Président,



François de MAZIERES
Maire de Versailles

PRÉF. 78

270112